

UTN 12. Création d'hébergements insolites sur le secteur des Enclaves - Ecole en Bauges

LOCALISATION DE L'UTN :

L'UTN est située au sein du PNR du Massif des Bauges, sur la commune d'Ecole en Bauges, en continuité du hameau des Encaves.

Commune	Caractéristiques du projet	Domaine skiable	Hébergements et équipements touristiques	Golf	Camping	Refuge
Ecole en Bauges	Projet d'implantation d'hébergements insolites		X			

ENJEUX :

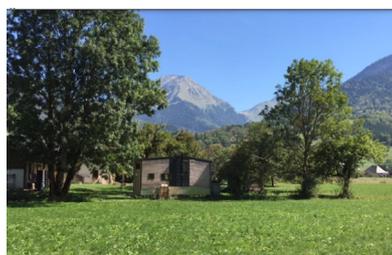
Le gîte des Landagnes, situé 228 rue des Encaves, est un gîte de groupe et d'étape d'une capacité de 19 places. Il permet l'accueil de formations, de groupes, clubs ou associations et de randonneurs, notamment ceux parcourant l'itinéraire du tour des Bauges.

Ce gîte est le seul hébergement d'étape existant sur la commune d'Ecole en Bauges. Il bénéficie du label « Géopartenaire » du Géoparc des Bauges.

Pendant la période touristique d'été, le gîte reçoit les randonneurs et doit répondre à des attentes de confort diverses, notamment d'espaces plus intimes. Afin de répondre à ces besoins et d'offrir une alternative aux dortoirs existants, le projet est de créer des hébergements insolites pour 1 à 3 personnes.

Cette offre est stratégique pour garantir la continuité de l'offre d'hébergement touristique sur le tour des Bauges et permettre l'itinérance (étape sur le parcours du Tour des Bauges, et du GR 96 qui passe à 2 km).

L'installation de trois habitations légères de loisir (HLL) permettra de compléter l'offre touristique existante dans les hautes-Bauges (trois grands gîtes à ce jour situés sur Ecole, Jarsy et La Compôte). Elle permettrait de maintenir une offre dédiée à l'itinérance, offre actuellement sous dimensionnée par rapport aux nouvelles pratiques touristiques.



CONSISTANCE DE L'UTN :

Le projet de Stecal n°13 et n°14 doit permettre d'implanter trois Habitations légères de loisir (HLL) de type chalet en bois, à proximité immédiate du gîte existant, dans la prolongation du hameau.

L'emprise au sol de chaque HLL, terrasse comprise, sera de 15 m² environ.

CAPACITÉ D'ACCUEIL, D'ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT :

L'implantation prévue se situe à moins de 30m de la rue des Encaves où se trouvent les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Les HLL devront se raccorder au collecteur public d'eaux usées. Aucune filière d'assainissement non collectif ne peut être mise en place.

Un réseau public d'eaux pluviales est présent sur la voirie, mais un autre traverse la parcelle C417. Toute construction à moins de 2 mètres du réseau est proscrite.

Le projet devra respecter le zonage pluvial et prévoir une surface pour la gestion des eaux pluviales des HLL.

Une étude de risque doit être menée en amont de la réalisation du projet.

Le projet devra s'intégrer harmonieusement au paysage et à l'architecture du hameau.

